

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de l'Austral

Registre *100* N° *206*

SIGNALEMENT.

Le Sr Chantal Guillaume  
Boulangier  
natif de Mauriac  
demeurant à Mauriac  
allant à Madrid  
âgé de 26 ans, taille d'un mètre  
70 centimètres  
cheveux noirs front *plais*  
sourcils noirs yeux *bleus*  
nez *droit* bouche *fine*  
barbe *—* menton *ronde*  
visage *ovale* teint *bon*

SIGNES PARTICULIERS :

*rétraction du petit doigt  
de la main gauche*

PIÈCES DÉPOSÉES.

*J. Bernard*

FAIT à Aurillac le 18 <sup>bre</sup> 1851

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

*ne fait*

*Chantal Guillaume  
Boulangier  
Mauriac  
Madrid  
26 ans  
70 centimètres  
noirs  
bleus  
droit  
fine  
ronde  
ovale  
bon  
rétraction du petit doigt  
de la main gauche  
J. Bernard  
Aurillac le 18 bre 1851  
ne fait*

Approuvé



Monsieur

Monsieur le Pape de Cantal



Monsieur le Pape

Chantel Guillaume, Demeurant au village  
de Cros-roube, commune de Mauriac  
à l'heure de votre départ par le district  
de Mauriac (Espagne) pour y exercer la  
profession de boulanger, afin de la procurer des moyens  
d'existence.

Il a été autorisé dans un acte notarié  
passé devant moi le 10 1793, par le citoyen  
Pape, qui vous envoie des renseignements à  
ce sujet.

Dans cet espoir, il a l'honneur  
de vous adresser le Pape, votre très humble  
et très obéissant serviteur

(sauf à faire signer)

Maire de la Commune de  
Mauriac,

Sur la demande ci-dessus,  
Considérant que l'importance est d'une

Signe de l'inspecteur

Age de 26 ans,

taille - 1.75

Chemise

manche

longs, jupon

gris, robe

noir, robe

rouge, grande

montagne, robe

noir, robe

taille de

signe distinctif

révision de la loi de 1793

manche grande



Mairie de Mauriac

N° 10

Mauriac, le 18 Mars 1851

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant. Ce rapport est conforme à la vérité et je vous prie de vouloir bien en faire usage à votre convenance. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

En votre dévoué serviteur,  
Le Maire  
G. JOURNAUX



Mairie de Mauriac

N° 10

Mauriac, le 18 Mars 1851

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

08



Le Maire  
G. JOURNAUX

Arrangements